



Engagement suite signature contrat de travaux ?

Par **vwy**, le **16/04/2008** à **20:50**

Bonjour, ma grand mère, habitant seule dans un pavillon, a été démarchée par une entreprise lui proposant de revoir l'isolation de ses combles. Elle a accepté le devis et signé un contrat de 30K€. Connaissant sa maison et étant conducteur de travaux, j'estime qu'elle a été abusée (devis 4 à 5 fois supérieur à la normale). Les travaux ne sont pas démarrés, et sont prévus à partir du 28/04 pour une durée de 2 jours. Elle n'a pas versé d'avance à la commande. Le délai de 7 jours depuis la signature est écoulé. Je lui ai demandé de me faire parvenir une copie du contrat, et lui ai suggéré dans un premier temps de faire reporter les travaux à une date ultérieure en prétextant un voyage ou une absence imprévue. Je voulais savoir si elle a la possibilité pure et simple d'annuler cette commande (sachant qu'aucun frais n'est engagé pour l'entreprise), ou si elle est engagée d'une manière ou d'une autre. Dans ce dernier cas, comment peut-elle s'en sortir sans trop de frais? Merci de votre avis.